



Réunion n°2 du CES Bretagne

10 Septembre 2018 - Maison des Sports - PLOUFRAGAN

Présents : Jean-Marc BERAUD (Président LBA), Didier RUEL (Président CES Bretagne), Alain TALARMIN (Vice-Président LBA, Président CSO), René CARQUET (Trésorier LBA), Mathieu BERTIN (référént CES 35), Clément BAJON (Directeur Administratif LBA).

Excusés : Pierre-Yves HARSCOUET (référént CES 56) et Gilbert LE FLOCH (référént CES 22)

Documents reçus

Les membres du CES Bretagne ont reçu des documents liés à la classification et l'homologation des stades de la part de Pierre Weiss.

Organisation du CES Bretagne

Mise en place de référents dans les départements de notre territoire pour être au plus près du terrain et se partager les stades :

- Côtes d'Armor : Gilbert Le Floch
- Finistère : pas de référent encore nommé
- Ille-et-Vilaine : Mathieu Bertin
- Morbihan : Pierre-Yves Harscouet

Les stades

Objectif de classement des 152 stades bretons. Il en reste 27 à visiter et valider obligatoirement avant la fin de l'année.

Beaucoup de stades sont valides mais non classés (notamment dans le 22 et le 29), il va falloir les apurer d'ici à la fin de l'année. Pour ce faire le président, propose que Pierre Yves Harscouet aide sur le 29 Sud, Gilbert Le Floch sur le 29 Nord, Mathieu Bertin le 35 Nord et Alain Talarmin se propose pour donner un coup de main dans le 29 Sud. Didier Ruel apportera son aide sur le 35 Sud.

Pour ce qui est des aires de jeux, il faut les classer en EI (Espace d'Initiation).

Pour information, en 2018, seulement 6 dossiers d'équipement athlétique ont pu bénéficier des subventions équipements CNDS.



Suivi de l'état des stades / Rapport avec les meetings et Championnats

Faire attention, à la bonne transmission des PV de Juge Arbitre : CD, CSO, CES. Pour être informé des différents problèmes des stades.

Les rapports des JA sont très importants et déclenchent souvent la réalisation de travaux.

Objectifs 2018/2019 du CES Bretagne

Les objectifs seront sur les gros projets :

- Création d'un stade de 5000 places sur la région rennaise pour pouvoir notamment organiser un championnat de France Elite
- Salles couvertes, l'objectif est d'avoir une salle dans chacun des départements, après Rennes et Saint-Brieuc, il faut poursuivre le travail.

Méthodologie de travail / Formation technique des référents du CES

Le Classement des stades est désormais aligné sur celui de l'IAAF.

Les référents interviennent pour la création de stades mais également dans la rénovation des stades. Cette situation est parfois plus difficile à gérer avec les maîtres d'ouvrage car les problèmes ne sont pas toujours visibles, il ne faut pas hésiter à alerter les maîtres d'ouvrages.

Il ne faut pas hésiter à demander à être présent sur des étapes importantes du chantier, pour s'assurer de la bonne réalisation.

Dans les rapports avec les maîtres d'ouvrage/maîtres d'œuvre :

- Maître d'ouvrage : il faut être présent et se positionner en conseil, ne surtout pas prendre part aux votes. Rester en tant que technicien et faire attention principalement à la sécurité.
- Maître d'œuvre : il est nommé suite à l'appel d'offre, vous ne devez discuter avec lui que si le maître d'ouvrage vous en a fait la demande, ou vous y autorise.

Pour tout déplacement des référents sur les stades, les notes de frais doivent-être envoyées à Didier Ruel pour validation avant envoi à la comptabilité LBA suivant la circulaire financière LBA disponible sur le site de la Ligue.

Archivage des dossiers

La Fédération souhaite que l'on transmette tous les documents d'homologation des équipements en format papier, le CES Bretagne propose qu'une copie numérique soit conservée à la Ligue dans un dossier partagé en ligne afin que chacun puisse le consulter au besoin.

Les dossiers d'homologation seront donc à transmettre au secrétariat de la Ligue à Gilles pour archivage et transmission à la FFA.

Création d'un support des équipements

Le CES souhaite réaliser une plaquette de présentation des équipements athlétiques bretons et l'objectif sur l'olympiade. Clément en aura la charge.

Afin de pouvoir en imprimer plusieurs exemplaires de bonne qualité, les référents disposeront de carte de visite lors de leurs entretiens avec des intervenants sur les chantiers afin de trouver des partenaires et réduire les coûts de réalisation du document.

Ils pourront ensuite donner les coordonnées d'entreprises à Clément en charge des partenariats à la Ligue.

Questions diverses

- Problème de classement des stades dans les villes de Rennes et de Brest, il n'est pas toujours évident d'obtenir tous les documents nécessaires à l'homologation des stades.

- Il faut être vigilant sur les stades non classés où ont lieu des compétitions.

- Cas du stade de Lamballe : le stade n'est plus classé, des travaux de rénovation de la piste ont eu lieu et le traçage a été refait. Il faut donc désormais le classer en faisant une demande de reclassement, il faudra demander les documents à l'agglomération Lamballe Terre et Mer pour son homologation.

- Les stades phares pouvant accueillir un championnat de Bretagne sont au nombre de 8 ainsi que les 2 salles, doivent bénéficier d'une attention supplémentaire. Il faut anticiper et dater à l'avance les travaux à prévoir sur les « grands » stades bretons.

- Travaux à prévoir à court terme à : Cesson-Sévigné (la ville est informé), Vannes.
- Rénovation prévu : La ville de Rennes a prévu de rénover le stade Courtemanche

Prochaine réunion du CES : mi-avril 2019 avant le CES FFA